



SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE « SKI ETUDES » COLLEGE SAINT EXUPERY - BOURG SAINT MAURICE INFORMATIONS - DISPOSITIF DE SELECTION

Le fonctionnement de la section est régi par des textes nationaux et localement par des conventions ainsi que par la Charte de section qui doit être connue et respectée de toutes les personnes concernées (accessible en ligne sur le site du collège).

La commission de section réunie chaque année, décide dans ce cadre du fonctionnement de la Section Ski Etudes.

La commission d'admission et de maintien décide en comité restreint de la sélection des élèves qui entrent ou poursuivent dans les classes concernées en fonction de la liste des élèves ayant les critères déterminés au Comité de Ski de Savoie.

ORGANISATION

De par leurs pratiques sportives supplémentaires et les absences pour stages, compétitions, les élèves de la section sont amenés à avoir un emploi du temps chargé et des cours à rattraper ce qui nécessite de leur part une organisation et une efficacité dans leur travail scolaire. L'emploi du temps des élèves est aménagé afin de proposer des plages de préparation physique générale (PPG – 4-6h) hebdomadaires et l'hiver deux demi-journées d'entraînement à ski dans la semaine (une seule avec la section en 6^{ème}).

PPG (préparation physique générale) : Printemps/Automne 4h à 6h/semaine en fonction des emplois du temps

SKI : En hiver, les enfants ont pour chaque niveau une journée prévue pour skier avec leur club. S'ajoute, en sus, des blocs de stages ponctuels dont la durée varie en fonction du niveau de classe.

ADMISSIONS ET RESULTATS :

Les classes peuvent être constituées uniquement de skieurs ou non selon les effectifs de l'établissement, le nombre de candidatures et les décisions de la commission de section.

La commission délibère ainsi selon les résultats sportifs et les données scolaires en sa possession. Ainsi le fait d'être dans les références sportives ou « critères » n'implique pas une admission ou un maintien automatique.

Pour les élèves entrant en sixième, les résultats sont communiqués par la DSDEN par le biais des notifications d'entrée en sixième ; pour les autres niveaux, ils seront communiqués à la suite des conseils de classe.

Attention, l'information émanant de la FFS/comité de Savoie que vous êtes censés recevoir est purement sportive et ne présume pas de l'intégration de votre enfant en ski étude.

Pour tous les élèves candidats à l'entrée et au maintien dans l'une des 4 classes :

- Etre licencié dans un club du district de Haute Tarentaise relevant du Comité de Ski de Savoie (si arrivée extérieure joindre une copie de la demande de mutation)
- Répondre aux critères/références sportives de la FFS/Comité de Savoie dans la spécialité sportive
- Ces critères/références sportives seront disponibles en ligne par spécialité de glisse dès lors établis.
- Pour l'entrée en sixième des tests physiques sont organisés par le Comité de Savoie
- Le dossier scolaire et en particulier le comportement est pris en compte dans un second temps

LES ÉLÈVES DITS « SAISONNIERS » SONT ACCEPTÉS DANS LA MESURE OÙ ILS SONT PRÉSENTS DANS L'ETABLISSEMENT
AU PLUS TARD A LA RENTREE DES VACANCES DE TOUSSAINT

COTISATION COMITÉ DE SAVOIE SKI (180 euros)

Cette cotisation comporte 2 parts :

- 90 euros reversés au Comité de Savoie Ski,
- 90 euros reversés à l'Amicale du Ski-Etudes, indispensable au bon fonctionnement de la section (minibus, intervenants, tenues...).